





POUR VOTER EN 2022

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'année 2022 va être une année d'élections :

- **Présidentielle le 10 et 24 avril 2022**
- **Législative le 12 et 19 juin 2022 pour élire 577 députés**

Un rapport parlementaire sur les modalités d'inscription sur les listes électorales a fait ressortir que 9,5 millions de personnes sont non-inscrites ou mal-inscrites en France. Ce qui représente la première cause d'abstention.

**Il est donc important de vous inscrire ou de vérifier
que vous pourrez bien exercer votre devoir de citoyen.**

Pour cela il suffit de vous déplacer, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, à la mairie de votre lieu de résidence ou de vous connecter au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr).

A noter que l'inscription est automatique pour un jeune atteignant 18 ans s'il a fait la démarche de recensement à l'âge de 16 ans.



La carte d'électeur vous sera envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection ou, si elle n'a pas pu être distribuée, vous pourrez la récupérer au bureau de vote sur présentation d'une pièce d'identité.

Important : L'inscription doit être faite au plus tard 30 jours avant le premier tour des élections.

En France le vote est un droit, pour voter il faut :

- Être âgé de 18 ans
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Et être inscrit sur les listes électorales



	L'ÉDITO DU MAIRE	PAGE 4
	LE MOT DES ADJOINTS	PAGE 6
	L'ÉTAT CIVIL	PAGE 8
	L'URBANISME EN 2021	PAGE 8
	AU CONSEIL MUNICIPAL	PAGE 10
	LES TRAVAUX	PAGE 12
	LA VOIRIE	PAGE 14
	LES AFFAIRES SOCIALES	PAGE 15
	LA CULTURE/LOISIRS ET LIENS ASSOCIATIFS	PAGE 16
	LES ESPACES VERTS/ENVIRONNEMENT/DECHETS	PAGE 17
	LE PERSONNEL COMMUNAL	PAGE 18
	LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	PAGE 19
	LE PARCOURS DE CITOYENNETE	PAGE 20
	TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	PAGE 21
	LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES	PAGE 22
	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS	PAGE 24
	L'ÉCOLE	PAGE 30
	LA PETITE HISTOIRE DU TERRAIN DE FOOT ET DES VESTIAIRES	PAGE 32
	LE BLOC NOTE	PAGE 33

**Retrouvez votre supplément détachable au centre de votre bulletin
Les Cartes des Chemins de Randonnées**

L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Nicolasiennes et Nicolasiens,

Les conseillers municipaux et le personnel communal se joignent à moi afin de vous exprimer nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2022.

Nous vous souhaitons une année comblée de joie, d'enthousiasme et de réussite à vous et à vos proches.

L'année 2021 s'est terminée avec des précautions sanitaires renforcées liées à la COVID-19. Les informations qui nous sont communiquées actuellement, nous indiquent que notre commune reste préservée des contaminations et des formes graves de la maladie, et c'est sans doute grâce à votre vigilance pour se protéger les uns les autres. Continuons ainsi !



Le Conseil Municipal et moi-même sommes optimistes et nous maintiendrons cet état d'esprit pour cette année 2022.

Malgré la situation sanitaire actuelle, les projets communaux avancent.

À ce titre, vous avez pu constater les actions réalisées ou en cours de réalisation sur notre commune : Le programme de travaux de voirie 2021 terminé fin septembre, la sécurisation de pont du Bot et du bord de l'étang.

L'installation des relais de téléphonie sur le pylône ZA des Pâtis, à ce sujet les échanges continuent avec la sous-préfecture concernant l'ajout de l'opérateur Orange sur cet équipement, une solution doit être pérennisée.

Vous avez pu également apprécier l'ouverture de l'épicerie qui s'est réalisée avec l'engagement des Faisos de l'Oust, de la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté, des institutions, des entreprises partenaires et des associations qui soutiennent ce projet.

Aussi, l'organisation de notre premier forum a été une réussite, les associations nicolasiennes nous ont informé de la progression des nouvelles inscriptions.

En 2022, nous prévoyons de démarrer les travaux d'aménagement des vestiaires multisports lorsque nous obtiendrons l'accord des aides financières de l'État, de la Région et du Département. Dans le Bois de Grisan, ce sera l'inauguration prochaine des balades ou randonnées avec les panneaux pédagogiques installés dans les circuits aménagés avec l'aide de Nicolasiens et des services OBC (commission Tourisme et environnement).

Concernant le lotissement des jardins du Stade, nous espérons que les deux parcelles disponibles seront vendues afin de pouvoir réaliser les finitions de chaussée qui seront effectuées après les constructions des futurs propriétaires et au plus tard fin 2023.

Au cours des prochains mois, nous inviterons les habitants de Saint-Nicolas à participer à la révision de la carte communale et à l'étude de l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants.

Dans la commune nous avons la chance d'avoir des entreprises variées tant dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce, la santé, les entreprises individuelles, etc... que nous suivons dans leur évolution.

Je pense aussi au Bar-tabac-station de Marie-Thérèse et Bruno BEAUDOUX qui est en vente actuellement. Nous tenons à la continuité de cette activité, ce commerce a une belle opportunité de développement dans notre commune, et la municipalité souhaite accompagner l'arrivée d'un porteur de projet.

En 2022, seront organisées les élections présidentielles, le premier tour est fixé le dimanche 10 avril et le deuxième tour le dimanche 24 avril. Concernant les législatives (élection du député de la 4^{ème} circonscription du Morbihan à l'Assemblée nationale), le premier tour aura lieu le dimanche 12 juin et le deuxième le dimanche 19 juin 2022.

Ces élections seront établies selon l'évolution des conditions sanitaires.

Une évolution dans la composition du personnel de Saint-Nicolas-du-Tertre, Gilbert MONNERAYE après avoir contribué pendant plus de 36 ans à l'activité d'agent technique de la commune va bénéficier de sa retraite bien méritée. Je le remercie pour le travail fourni pendant ces années et lui souhaite de préserver cette même joie de vivre, pour les belles et nombreuses années qui s'ouvrent devant lui. Bienvenue à Thomas PERDRIEU, nouvel employé polyvalent qui a été recruté sur un contrat de 20 heures par semaine, il va aider Harold CAVALON dans ses travaux.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie et de la progression du virus de la Covid-19, la traditionnelle cérémonie publique des vœux du Maire et du conseil Municipal a été annulée. Aussi mes chers concitoyens je vous exprime ici à nouveau, chaleureusement tous mes vœux et ceux du conseil municipal pour cette nouvelle année 2022.

Prenez soin de vous, prenons soin de nous.

Votre Maire,
Mickaël LE GOUÉ



LE MOT DES ADJOINTS

C'est avec un grand plaisir que je viens vous présenter tous mes meilleurs vœux de Bonheur, Santé et Prospérité pour cette nouvelle année 2022, que nous débutons ensemble.



L'année 2021 a permis la réalisation des travaux de voirie, tout d'abord la réfection du pont du Bot, réalisée par nos deux agents communaux. Je tiens à les remercier et à les féliciter pour le travail effectué. Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel communal pour leur professionnalisme et leur discrétion. Ensuite, il a été réalisé environ 6 km de curage de fossés sur la commune. Également dans le dossier voirie, nous ajoutons la réfection de la route de Séria, l'enrochement d'une portion de l'accotement de la

route de la Sencie et également de l'étang de la Guette. Pour l'année 2022, d'autres travaux sont déjà à l'étude. Dans le bois de Grisan, plusieurs lots de bois de chauffage ont été attribués aux acheteurs, au prix de 12€ le stère. Dans la commission Travaux, le dossier Vestiaires fait l'objet d'un suivi tout particulier en raison du coût, du financement et des demandes de subventions.

A la demande de certains Nicolasiens, en raison de l'augmentation des rongeurs (rats etc..), un collectif citoyen de dératisation a été créé, plusieurs réunions ont eu lieu afin de mieux cerner ce problème récurrent. L'entreprise retenue pour éradiquer ce fléau a déjà effectué un premier passage le 9 décembre 2021 sur une quinzaine de sites, à la demande des intéressés. Un deuxième passage est prévu ultérieurement. Je tiens à remercier les personnes qui font partie de ce collectif.

Vos remarques et suggestions nous sont précieuses, n'hésitez pas à en faire part à vos élus ou en Mairie. Bonne année à toutes et à tous.

Jean-Paul DUBOIS

Nous traversons une période sans précédent. En 2020, nous avons été contraints d'annuler certains événements festifs communaux, sans pour autant ménager nos actions pour répondre à nos engagements d'élus. Nous ne pensions pas que 2021 serait sur les mêmes tonalités, le virus est toujours là, visiblement nous devons apprendre à vivre avec. Les mesures de freinage que sont le port du masque, le respect des gestes barrières et la vaccination font la preuve de leur efficacité. Mais en 2022, plus que jamais nous devons rester vigilants pour préserver l'essentiel : notre santé.



L'année 2021, a été marquée par l'élection de nouveaux conseillers, venant étoffer l'équipe déjà au travail. Avec la commission Affaires Sociales, nous avons organisé le repas des Aînés. Ce fut un beau moment de retrouvailles et d'échanges avec nos séniors. Pour autant, l'action sociale de la commune doit aussi se pencher sur notre jeunesse. Ainsi, en 2022 nous envisageons de diffuser un questionnaire auprès des jeunes et leurs parents afin de mieux cerner leur besoins, leurs envies.

Avec l'équipe en charge de la Communication, nous éditons les bulletins municipaux. Ils vous informent sur la vie de la commune au sens large. En tant que citoyen, vous pouvez également proposer des articles concernant l'actualité associative ou des témoignages pour enrichir notre mémoire collective. Pour vous informer et vous alerter en temps réel, nous étudions l'idée de lancer une application mobile : 2022 sera donc une année connectée.

Régulièrement les journaux locaux relatent des événements qui rythment la vie municipale, se faisant ainsi l'écho du dynamisme de notre commune. Cette dynamique humaine, c'est vous, citoyens et membres d'association, qui y contribuez et je tenais à vous en remercier. Je dédie également mes remerciements à l'ensemble du personnel communal pour leur engagement au quotidien.

A chacune et chacun d'entre vous, tous mes vœux les plus chaleureux : de santé, de bonheur et de réussite.

Anita HEMERY

Les projets au cours de l'année 2021 ont été variés.

Nous avons rénové les circuits de découverte de la faune et de la flore dans le Bois de Grisan en collaboration avec la Communauté de Communes. L'inauguration aura lieu au printemps et une randonnée avec les nicolasiens sera organisée pour découvrir ce patrimoine naturel.



Grâce aux associations, un temps fort de rencontres et d'échanges a eu lieu lors du forum en septembre dernier. Cette rencontre a permis de découvrir ou redécouvrir les associations nicolasiennes, leur dynamisme et leur motivation.

Une réflexion avec les jeunes sur la création d'un Pumptrack (piste vélo) a commencé en fin d'année dernière et va se poursuivre en 2022. Nous allons également réfléchir à l'aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes enfants avec l'aide de parents volontaires.

Deux matinées citoyennes ont été organisées dans une ambiance conviviale pour aider les agents communaux à l'entretien des espaces verts suite au passage « Zéro phyto ».

Nous souhaitons poursuivre cet esprit de solidarité et de lien social en invitant les habitants à organiser la fête des voisins fin mai.

Enfin, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces projets ainsi que les bénévoles de la bibliothèque.

Corinne BAYON



*Les membres du conseil municipal vous présentent
leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*



Les naissances

Nous avons le plaisir d'accueillir en 2021 huit nouveaux-nés, bienvenue à :

Garance ROBIN-RAYNARD, née le 14 mai 2021

Elaïa SIMON, née le 29 mai 2021

Lucia ROLLANDO, née le 25 juin 2021

Judith LABBÉ, née le 19 septembre 2021

Élias CHESNAIS, né le 6 novembre 2021

Connor CASTALAN, né le 6 décembre 2021



Nos Félicitations aux heureux parents.

Ils se sont dit OUI

Marie-Agnès BOURGOING et Carl CASTALAN le 24 avril 2021



Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Ils nous ont quittés



En 2021, deux personnes sont décédées dans notre commune.



Nos sincères condoléances aux familles.

En application de la loi RGPD, la municipalité communique ces informations après avoir obtenu le consentement des intéressés ou de leurs proches. Si des noms venaient à manquer, c'est que les rédacteurs n'avaient pas connaissance des événements ou qu'ils n'en ont pas eu l'autorisation.

L'URBANISME EN 2021

Concernant l'urbanisme en 2021 :

8 Permis de construire et 8 Déclarations préalables ont été déposés.

Rappel : Avant d'engager des travaux de construction ou de rénovation, merci de vous renseigner en Mairie pour connaître les formalités administratives à effectuer.



DANS LES PROCHAINES PARUTIONS

LA VIE DE NOS ENTREPRISES

Votre municipalité souhaite soutenir ses entrepreneurs et permettre de mieux les faire connaître. Vous êtes artisan, agriculteur, chef d'entreprise, commerçant, de profession libérale ou auto-entrepreneur... vous participez au dynamisme de notre commune. Dans le cadre de notre prochaine édition de l'été 2022 nous souhaiterions publier des articles concernant le tissu économique local afin de mettre en valeur votre travail et vos savoir-faire.

Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir par mail un texte concis, décrivant votre activité, date de création, nombre de salariés, coordonnées... ou d'autres informations que vous souhaitez faire connaître. Nous vous recommandons de nous transmettre une ou deux photos et le logo de votre entreprise.

CITOYENS : VOUS AVEZ LA PAROLE

Citoyens, vos élus nicolasiens souhaitent vous donner la parole... l'opportunité d'apporter votre pierre à l'édifice. Pour nos prochaines éditions vous pouvez proposer des articles, des témoignages, des récits historiques ; ceux-ci peuvent être accompagnés d'illustrations ou de photos.

Vos propositions d'articles seront toutes lues avec attention, et nous vous concerterons pour définir ensemble la publication finale. Nous vous remercions de préciser vos noms et coordonnées (un article anonyme ne pourra être pris en compte).

INFORMATION ET CONCERTATION DES CITOYENS

PARENTS, ENFANTS... Vos IDEES POUR L'AIRE DE JEUX DE L'ÉTANG !

L'aménagement de l'aire de jeux pour les enfants et la réussite de cet aménagement sont un souhait pour la commune. Pour cela, nous désirons consulter les futurs utilisateurs afin de recueillir leurs besoins et leurs envies. Le but étant évidemment de concevoir une aire de jeux qui répond à des nécessités réelles.

Un groupe de travail composé de parents et d'élus sera constitué pour échanger et réfléchir à cet aménagement afin de mettre en place un projet cohérent. Si ce projet vous intéresse, vous pouvez vous-y inscrire en mairie.

UN PUMPTRACK !

Après 2 rencontres dans le cadre de la Commission Municipale « Culture, Loisirs ... », quelques jeunes nicolasiens poursuivent leur réflexion, afin de proposer au Conseil Municipal la réalisation cette année d'un Pumptrack. Un Pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, généralement réalisé en terre pour la pratique de VTT et BMX.

Une rencontre avec la municipalité et les jeunes de Lizio va être organisée, afin de découvrir leur «Liziotrack» : imaginé, pensé et réalisé en 2021 par les jeunes de Lizio avec l'aide du club VTT.

Un appel est lancé à tous les jeunes nicolasiens et à tous ceux que cela intéresse pour réfléchir, tracer et aider à construire le « pumptrack de St Nicolas » !

LA CARTE COMMUNALE !

La municipalité souhaite la participation de personnes de la commune aux compétences et connaissances reconnues de notre patrimoine pour la révision de la carte communale.

Si vous voulez participer à ce comité de pilotage avec les élus associés, nous vous invitons à vous inscrire à la Mairie.

Ce dossier fera l'objet d'une concertation continue avec la population et les acteurs du territoire.

VOUS ÊTES INTERESSÉ ? INSCRIVEZ-VOUS

contact.sndt56@orange.fr

02 97 93 71 57

AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez ci-dessous le détail des délibérations depuis septembre 2021

Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Territoire Zéro Chômeur : Cette dynamique vise à permettre aux personnes au chômage de longue durée (+ 1 an) qui le souhaitent de faire valoir leur droit constitutionnel à l'emploi. Le conseil municipal valide son engagement dans la démarche.

Installation des nouveaux Conseillers Municipaux suite aux élections municipales partielles du 12/09/2021 et mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Constitution des Commissions Municipales et Communautaires, et des Groupes de Travail Municipaux

Pour le détail sur les 2 points ci-dessus, se reporter aux «Infos de St Nicolas» d'octobre 2021

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne l'ensemble des immeubles à usage d'habitation, à 50% de la base imposable.

Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les biens vacants depuis plus de deux ans, cette mesure pouvant inciter les propriétaires concernés à louer, rénover, voire vendre leur bien.

Campagne de dératisation : afin d'encourager cette initiative, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire d'octroyer une aide financière de 20 € par foyer s'engageant dans la démarche, dans la limite de 20 foyers.

Décisions modificatives des Budgets :

- en section fonctionnement du Budget communal pour 300 € pour le dégrèvement pour les jeunes agriculteurs,
- virement de la section fonctionnement à la section investissement du Budget assainissement de 10.979,92 € pour l'amortissement de subventions.

Présentation des décisions du Maire (depuis le Conseil Municipal du 06/07/2021) :

- information sur le sinistre d'eau à la salle polyvalente et l'acceptation de la proposition de réparation de l'assurance pour 3.162,28 €.

Informations diverses sur les dossiers suivis par les Adjoints.

Conseil Municipal du 26 octobre 2021

Subvention Départementale : considérant l'aide financière d'un montant de 50.000 € pouvant être attribuée par le Département du Morbihan dans le cadre du dispositif « Voirie, aménagement et mobilier urbains », et après présentation des devis estimatifs d'un total de 44.280 € (Voirie 35.085 € / Mobilier urbain 9.195 €), le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier du Département.

Tarifs assainissement : à compter du 01/01/2022, le Conseil Municipal fixe les tarifs du service Assainissement collectif, à savoir abonnement 58,66 € (HT), redevance 1,70 € (HT)/m³, participation pour le financement de l'Assainissement Collectif 1.500 € (HT) et contrôle du système d'assainissement 100 € (HT).

Tarifs de Location de la Salle polyvalente et des Halles de la Guette : voir en dernières pages de ce Bulletin.

Installation classée pour la protection de l'environnement : le Conseil Municipal prend note du dossier et n'émet pas de réserve particulière sur l'exploitation après extension de l'élevage porcin de l'EARL FLEURY à Ruffiac.

Constitution de la Commission de Contrôle des Listes Électorales : Mme Karine DANION-BEAUDOUX est nommée comme Conseillère Municipale élue, suppléante de la Commission de Contrôle (poste jusqu'alors vacant).

Informations diverses sur les dossiers suivis par les Adjoints



Conseil Municipal du 30 novembre 2021

Extension et aménagement des locaux multisports : Avant-projet détaillé, plan de financement, subventions. M. le Maire présente l'avant-projet détaillé N°2 rectifié dans sa version 4. L'estimation chiffrée actualisée du Cabinet PI'ERRES Associées s'élève à 384.685 € (HT), 347.350 € de travaux et 37.335 € de frais annexes. Le financement prévisionnel serait : Subvention d'État (DETR) 35%, 134.640 € / Subvention Départementale (PST) 30%, 115.405 € / Subvention Régionale (BVpeB) 15%, 57.702 €, soit un total de 307.747 € de subventions, auxquelles s'ajoute un autofinancement de la commune de 76.938 €, soit moins de 20%.

Le Conseil Municipal décide d'engager l'opération telle que présentée, valide le plan de financement et sollicite les subventions de l'État (DETR), du Département du Morbihan (PST) et de la Région Bretagne.

Rapport de la CLECT, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 11/10/2021, relatif aux modalités de transfert ou dé-transfert des compétences intégrées dans le périmètre de la Communauté de Communes. Après présentation du rapport, le Maire met au vote un seul point, concernant le dé-transfert de la compétence Transport Scolaire de la Commune de Tréal pour un montant de 9.834,80 €, adopté par le Conseil Municipal.

Subvention au Budget annexe Assainissement collectif : M. le Maire rappelle que le versement d'une subvention d'un montant de 52.000 € vers le Budget Assainissement avait été inscrit au Budget Primitif principal 2021. Après analyse de la situation financière, il est nécessaire de procéder au versement total de la subvention. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce versement.

Groupement de commandes relatif à la participation pour la mise en place d'une protection sociale « complémentaire santé » pour les agents, coordonné par OBC - Oust à Brocéliande Communauté.

M. le Maire rappelle la délibération du 06/07/2021 décidant de l'adhésion de la Commune à ce groupement. Il donne information qu'après consultation, la Mutuelle des Pays de Vilaine a été retenue et que le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans. La cotisation mensuelle de chaque foyer d'agent adhérent est répartie à 50% à charge de l'employeur sans limite de plafond, le solde à charge de l'agent.

Le Maire est chargé du dossier et est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

Territoire Zéro Chômeur : nomination d'un membre de droit à la future Entreprise à But d'Emploi (EBE).

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la bonne avancée du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).

- 125 Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) ont été rencontrées, dont 65 sont susceptibles de rejoindre l'EBE

- En préfiguration de cette EBE, plusieurs activités ont été mises en place au sein de la coopérative de territoire, créée en juin dernier en collaboration avec la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif (CRIC) : épicerie à Saint Nicolas du Tertre, recyclerie, atelier Bois, entretien d'espaces verts...

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE), lors de la séance du 24/11/21, a validé le projet de statuts de l'association qui aura vocation à être habilitée EBE et qui doit être créée préalablement au dépôt de la candidature dans le cadre de l'expérimentation.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un représentant pour siéger au sein de cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré nomme M. LE GOUÉ Mickaël pour siéger au sein de l'association « Les Faisons de l'Oust » qui sera créée en vue de l'habilitation Entreprise à But d'Emploi dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur

Présentation des décisions du Maire (depuis le dernier Conseil Municipal) :

- Appel à un avocat dans le cadre du non-renouvellement du bail rural consenti à la SCEA Texier pour les parcelles E350 et E351. Audience de conciliation le 08/12/2021.

Informations diverses sur les dossiers suivis par les Adjointes.

LES TRAVAUX

Travaux sur le patrimoine locatif

La mairie de St Nicolas-du-Tertre gère un parc immobilier locatif non négligeable qui représente (13 %, soit 59 158 €) des revenus de la commune. L'ensemble de ces biens sont actuellement occupés et se déclinent ainsi :

- 13 logements en location
- 1 bail commercial
- Le local de l'épicerie mis à disposition à titre gratuit pour une durée limitée.

Ces différents locaux demandent un entretien régulier par les services techniques de la commune ou par des artisans afin de les maintenir en bon état.



Ainsi pour l'année 2021, des rénovations ont été entreprises dans 4 logements (radiateurs, chauffe-eau, velux et peinture) pour un montant global de 5 007 € TTC. De plus un devis a été signé avec la Sté JG Peinture pour d'importants travaux de peinture des boiseries extérieures au presbytère qui devraient être réalisées durant l'année 2022. Enfin, nous avons des difficultés à trouver un artisan désireux de réaliser la rénovation de l'enduit extérieur du logement situé 14 rue du tertre.

Pour l'année 2022, au vu des bilans énergétiques des locations qui se font actuellement au fur et à mesure des départs et en fonction des résultats obtenus, une remise en adéquation du critère de performance énergétique (DPE) de ces logements sera nécessaire. Autrement dit, à compter du 1er janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré et par an, sera inférieure à 450 kWh/m².

L'entretien de ce parc est une nécessité pour la mairie afin de pouvoir continuer à proposer des logements attractifs (qualité/prix) qui permettront de fidéliser les occupants pour éviter un turn-over trop important, source de dégradation plus rapide.

L'étang de la Guette

L'étang de la Guette est un lieu très fréquenté par les habitants de St Nicolas du Tertre pour divers évènements festifs ou simplement pour se balader. Il permet aussi aux pêcheurs à la ligne de passer un agréable moment au bord de l'eau.



Toutefois, cet étang et ses abords demandent un entretien régulier.

Dernièrement, un terrassement avec un empierrement a été entrepris afin de renforcer les rives de l'étang qui ont tendance à s'éroder. Ce travail d'entretien est un chantier de longue haleine puisque la réglementation ne nous autorise à modifier qu'une vingtaine de mètres de rives par an. Cette année le coût des différents travaux a été de 2 532 euros.

Pour l'année 2022, une étude est menée afin d'engager des travaux qui viendront renforcer la digue du côté du déversoir.

Ce chantier est nécessaire pour lutter contre les dégradations des ragondins qui entraînent des fuites d'eau et une diminution du niveau de l'étang. Un empierrement est aussi prévu dans la même zone.

Le coût prévisionnel de ces travaux n'est pas encore connu à ce jour (devis demandé).



Extension et Aménagement des Locaux multi-sports



Pour rappel en octobre 2019, le précédent conseil avait retenu la proposition du Cabinet d'Architecture PI'ERRES Associées. Il s'agissait de la **réhabilitation du bâtiment existant soit 2 x 58 m²** :

Au RDC haut : 1 vestiaire, avec douche collective, le coin buvette avec un local rangement adossé d'un auvent pour les spectateurs et des WC public PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Au RDC bas : 1 vestiaire, avec douche collective, vestiaire arbitre PMR et local technique

Le permis de construire avait été obtenu ainsi que les subventions. Les appels d'offres n'avaient pas été lancés.

En 2019, sur les 10 000 € votés pour PI'ERRES et associées, un mandat de 4 302 € avait été émis, restent 5 000 € à verser. Au budget communal de mars 2020, il avait été proposé un montant de 190 000 € (chiffre d'avril 2018).

Les recettes affectées à ce budget étaient :

Pour les subventions de 58 632 € de DETR « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux »
de 50 256 € de PST « Programme de Solidarité Territoriale »
et environ 10 000 € de la fédération de foot.

Soit 76 112 € restant à financer. (Soit près de 60%/65% de subventions).

Depuis septembre 2020, les Commissions Municipales " Travaux " et " Finances " ont repris l'étude de ce projet, tant sur le plan technique et fonctionnel que sur la réévaluation du coût, avec un point sur les subventions obtenues et la répercussion sur les finances de la commune. Suite aux rencontres avec l'architecte Mme Perello et deux réunions de concertations citoyennes, il est convenu qu'un **nouveau projet** soit présenté.

Le 31 mars 2021, Mme Perello présente un nouveau projet avec le sous-sol conservé tel quel et l'ajout d'une extension, avec également un nouvel estimatif tenant compte de l'augmentation des prix avec le contexte sanitaire et de la tension sur les matériaux.



Le niveau haut est totalement rénové : vestiaire, douche collective, local de rangement, buvette et toilettes publiques. Le niveau bas reste à l'identique permettant du rangement, des ouvertures seront condamnées. Une extension sera construite : second vestiaire, douche, vestiaire et sanitaire arbitre/PMR). Soit un ensemble d'environ 150 m², dont 58 m² à réhabiliter, 55 m² d'extension et 35 m² d'auvent et un parking pour 15 voitures dont 2 emplacements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le coût total des travaux est estimé à 384 685 €.

De nouvelles demandes de subventions seront déposées nous pouvons escompter :

134 640 € soit 35% pour la DETR

115 405 € soit 30 % pour la PST

57 702 € soit 15 % programme « Bien Vivre partout en Bretagne »

Soit 76 938 € restant à financer (Soit près de 80% de subventions).

A noter également la récupération de la TVA (et éventuellement la subvention du district de foot).

Il n'y a pas d'estimation de l'aménagement extérieur : parking, chemin carrossable pour les PMR, plantations.

A suivre...



Tous les ans des travaux de voirie sont programmés sur notre commune afin d'entretenir les voies communales (22 kms) et les chemins ruraux (14,5 kms) relevant de la compétence de la mairie.

L'ensemble de ces travaux a un coût qui est élevé mais qui reste supportable grâce aux différentes subventions dont la commune peut bénéficier.

Ainsi pour l'année 2021 le coût des différents chantiers, dont la liste avait été énumérée sur le bulletin de janvier 2021, a été de 36 774 euros mais qui, grâce aux subventions de 22 642 euros versées par le Département, n'a finalement coûté que 14 132 euros à Saint-Nicolas-du-Tertre.



Coût des travaux pour l'année 2021 :

Travaux hydrauliques et routes (dérasement, curage et voirie) :	22 516 € HT
Prestation de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) :	1 125 € HT
Remise en état du pont du Bot (NG Métallerie de Lanouée) :	4 832 € HT
Divers travaux effectués par les agents communaux :	556 € HT
Point-à-temps (nid-de-poule, remise en étanchéité des voies) :	7 745 € HT

Pour l'année 2022

Une programmation de travaux et de réfections, en fonction des priorités et de la sécurité, a déjà été estimée à 35 000€, montant qui sera modéré par les aides qui nous seront versées :

- Rue de la Forge
- Le lotissement "Les jardins du stade"
- Rue de l'école (sous réserve des travaux hydrauliques)

La rematéralisation des marquages au sol notamment au niveau de l'intersection des rues de Bas avec la rue du Tertre et au croisement de la rue du Tertre, le Pont Billy et route de Ruffiac est également prévue en 2022.



Il est à noter que l'augmentation du coût des matières premières ces dernières années alourdit très sensiblement le montant de cette facture. L'entretien de ces différents chemins et voies demande aussi une intervention régulière de nos agents communaux afin de maintenir en état les bas cotés et de réaliser les petits travaux de voirie.

Vous pouvez bien sûr aider nos agents en entretenant les bas-côtés des voies se trouvant devant vos résidences (tondeuse, branches et détritux dans les fossés...).

La remise en état indispensable et incontournable de la voirie reste et restera une charge financière importante pour les mairies qui peuvent être tenues pour responsables des défauts d'entretien.



La Semaine Bleue

Le jeudi 21 octobre, une animation « Semaine Bleue » a été proposée en collaboration avec les Faisous de l'Oust et la Municipalité de St Nicolas du Tertre. Une vingtaine de personnes étaient réunies à la salle polyvalente de St Nicolas du Tertre, pour l'atelier « fabrication de produits ménagers naturels ». Dans une ambiance conviviale, les participants(es) ont appris à confectionner de la lessive, du liquide vaisselle, du nettoyeur sol avec des produits tels que du vinaigre blanc, du savon de Marseille, des huiles essentielles, des cristaux de soude... Après les travaux pratiques chacun(e) est reparti(e) avec sa propre fabrication.



Vaccination : la 3ème dose

Après le succès du premier centre de vaccination éphémère du mois de mai dernier, les élus de Carentoir avec la collaboration des équipes municipales de Tréal et St Nicolas du Tertre ont renouvelé l'opération. Ainsi les 3 et 4 décembre, les habitants de ces trois communes ont reçu une 3ème dose de vaccin contre la COVID 19, de même quelques personnes non-vaccinées ont reçu leur première injection. 761 vaccins ont été administrés en 2 jours de mobilisation et 61 nicolasiens ont été vaccinés. Un grand merci aux médecins, aux infirmier(e)s, aux pompiers de la Gacilly, aux personnels et élus communaux qui ont donné de leur temps et de leur énergie.

Repas des Aînés

Un merveilleux moment de convivialité et de partage que nous avons passé ensemble lors du repas des aînés le 5 décembre dernier.



L'équipe du Vieux Lierre nous a servi une magnifique prestation, les tables étaient décorées par l'association d'art floral.

74 convives ont pu déguster ce déjeuner succulent dans une ambiance très gaie.

Monsieur le député Paul Molac est passé dans l'après-midi et après avoir salué chaque table, nous a démontré avec Mr le Maire leurs talents de chanteurs.

Chacun était très heureux de se retrouver après ces confinements successifs dus à la Covid.

Nous avons l'honneur de recevoir les doyens de l'assemblée Gaby et Joseph Sérazin et la présence de Mme Rozenn Guégan notre conseillère départementale.

Nous avons également pu apprécier l'ambiance musicale grâce à l'accordéon et la guitare qui ont accompagné cette belle journée et le passage du Père Noël fut une belle surprise.

Ce repas des aînés était offert par la mairie et les personnes de plus de 80 ans n'ayant pas pu être présentes auront un colis en compensation, de même que ceux résidant en structure.





La Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte à tous, parents et enfants. Vous pouvez venir découvrir ou vous inscrire à la bibliothèque, son adhésion est gratuite.

Une animation « **Éveil aux livres** » pour les **tout-petits** aura lieu mercredi 23 février de 10h30 à 11h, l'inscription est gratuite et ouverte à tous. Cette nouvelle animation aura lieu tous les 3^{èmes} mercredis du mois.

Des nuits de la lecture ont lieu dans toute la France, nous vous invitons à venir vendredi 21 janvier à partir de 18h à une soirée conviviale, de partage, de lectures et d'animations, ouvert à tous de 0 à 99 ans voire plus.

(pass sanitaire obligatoire)



La Fête des Voisins

Née en 1999 dans un quartier parisien, la Fête des Voisins s'est étendue dès l'an 2000 dans toute la France où elle est célébrée le dernier vendredi du mois de mai. Depuis 20 ans, elle continue à dépasser les frontières françaises et européennes. En 2019, la Fête des Voisins aurait rassemblé 30 millions de personnes dans 50 pays.

Cet événement vise à favoriser le mieux-vivre ensemble, à générer du lien social à l'échelle locale et à améliorer la qualité de la vie. Les objectifs et les valeurs de cette fête sont de renforcer la proximité et la solidarité, et de briser la solitude. En proposant de partager un moment de convivialité, elle offre un antidote au repli sur soi.

C'est certes une " tradition inventée ", mais elle permet d'accroître les rencontres entre les habitants, de renouveler un ancrage local solidaire, et pour les personnes en difficulté, seules, âgées, ou handicapées, de bénéficier d'un sentiment de sécurité et de soutien.

La Commission Municipale « CULTURE, LOISIRS et LIEN ASSOCIATIF »

propose et invite les nicolasiennes et les nicolasiens, de tous âges, dans les Villages, regroupements de Villages, et quartiers du Bourg, à organiser le **VENDREDI 27 MAI ou le week-end des 28-29** la



VIVRE ENSEMBLE un peu partout dans la Commune un moment festif !

Partager un temps sympathique entre voisins, c'est consolider les relations, les rendre plus harmonieuses, rencontrer des voisins que l'on voit peu, (re)découvrir des noms, des visages, des histoires.

La Municipalité, si nécessaire, pourra mettre à disposition des tables et des bancs, voire si c'est sollicité, autoriser la piétonnisation temporaire d'un lieu public, une portion de rue, pour se réunir, organiser une petite collation, un pique-nique ou un repas, et pourquoi pas des jeux, notamment pour les enfants, mais aussi pour les grands.

Ceux qui le souhaitent participeront en apportant un petit quelque chose à boire ou à manger, à partager. Ce serait l'occasion de faire goûter une spécialité que l'on affectionne, un petit plat que l'on réussit bien. Nul besoin de faire des prouesses gastronomiques,

l'essentiel est de privilégier la convivialité, la bonne humeur !





Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

L'élaboration d'un PCAET est une obligation imposée aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants faisant suite à la loi Grenelle II et à la loi « relative à la transition énergétique et à la croissance verte » votée par la France.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Un PCAET est un outil de planification territoriale qui a pour but d'atténuer le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

Pourquoi faire un PCAET ?

Le PCAET est une démarche collective issue d'un partenariat entre l'Oust à Brocéliande Communauté, la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les financeurs ADEME et le Conseil Général qui a pour but d'agir localement au niveau des territoires intercommunaux.

Quel est son contenu fixé par la loi ?

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale
- Un plan d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées



Comment va être élaboré le Plan Climat ?

Le plan climat est un processus de long terme qui se construit étape par étape.

Dans un premier temps, un état des lieux permettra de se fixer des objectifs pour ensuite définir une stratégie. Cela a commencé par un sondage d'analyse des pratiques agricoles et des souhaits. En février 2022, une consultation publique aura lieu pendant un mois.

Lors d'un deuxième temps, on établira une liste d'actions émanant de la stratégie fixée en amont. Les actions du PCAET peuvent s'inscrire dans de nombreuses thématiques (déchets, sobriété énergétique, énergies renouvelables, artificialisation du sol, mobilité, rénovation des logements, circuits courts alimentaires, sensibilisation ...)

La contribution de tous est donc importante pour la réussite du projet.

Déchets, tri



Rappel sur les consignes de Tri sélectif :

- Les épluchures de légumes, de fruits, les restes de nourriture : composteur (ou ordures ménagères)

- Les bocaux et bouteilles en verre : colonnes à verre

- Les vêtements, chaussures, sacs à main : bornes pour textile

Et en pratique ?

- C'est un emballage ! Alors déposez-le dans le bac de tri, une colonne ou un sac jaune

- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider

- Attention, un objet n'est pas un emballage ... Les jouets, cintres, stylos, feutres, CD, objets de décoration, outils, brosses à dent... sont à jeter aux ordures ménagères ou à déposer à la déchetterie.

- Les « encombrants » doivent être emportés à la déchetterie.

Station d'épuration

Pour le bon fonctionnement de la station d'épuration et le confort de tous, nous vous rappelons que les lingettes, masques, couches, protections féminines, cotons tiges doivent être jetés à la poubelle des ordures ménagères. Pour votre information, le changement de la pompe a occasionné des frais à la commune pour un montant de 5 800 €. Ces interventions coûteuses peuvent être évitées par ce geste simple et citoyen.



Départ et recrutement d'un agent polyvalent aux services techniques

Le 01 juin 1985, Gilbert MONNERAYE est embauché comme stagiaire sur la commune de St Nicolas du tertre. Titularisé 1 an plus tard, il a pendant 36 ans et 6 mois œuvré au bon fonctionnement des services techniques afin de permettre aux habitants de la commune de profiter pleinement de leur environnement. Après avoir formé pendant 2 ans son remplaçant Harold CAVALON, le 01 janvier 2022, il prend une retraite bien méritée. Le maire, l'ensemble des élus (d'aujourd'hui et d'hier) et ses collègues agents communaux le remercient pour toutes ces années de dévouement aux services des habitants de St Nicolas du tertre.



Pour faire face à son départ à la retraite, la commune a procédé à des entretiens et au recrutement d'un agent selon les modalités suivantes : un contrat « aidé » de 11 mois sur la base de 20h hebdomadaires modulables. Mr le Maire a profité de la réunion du conseil du 30 novembre pour présenter le nouvel agent : Mr Thomas PERDRIEU. Son contrat a pris effet le lundi 29 novembre, avec pour cette première journée la pose des illuminations de Noël.

Une Mutuelle pour les agents communaux.

Une Ordonnance du 17 février 2021 stipule que les dispositions du II de l'article 88-3 de la loi du 26 janvier 1984 seront **obligatoirement applicables dans la fonction publique territoriale à compter du 1er janvier 2026**. Il s'agit de proposer aux agents l'adhésion à une protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, la collectivité territoriale devant participer au financement des garanties.

La commune de Saint-Nicolas-du-Tertre n'a pas attendu cette échéance et s'est jointe à 10 autres communes dans un groupement de commandes coordonné par Oust à Brocéliande Communauté pour la mise en place de cette «complémentaire santé» dès le 1^{er} janvier 2022. Notre commune a participé très activement à l'étude détaillée des 4 propositions suite à l'appel d'offres, ainsi qu'aux entretiens suivis des 3 Mutuelles reçues.

Au final, le choix s'est porté sur la Mutuelle des Pays de Vilaine pour un marché d'une durée de 6 ans à effet du 1^{er} janvier 2022. Cette Mutuelle présente de bonnes garanties, surtout concernant les soins dentaires, l'optique et l'hospitalisation, ainsi que sur les médecines complémentaires (douces), notamment en matière de prévention.

Les agents de Saint-Nicolas-du-Tertre qui le souhaitent peuvent donc adhérer à cette «complémentaire santé», pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants. La participation de la Commune est de 50% des cotisations. Il y aura lieu par la suite de réfléchir à une «Prévoyance» pour couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Agence postale

Venez découvrir tous les services proposés par votre Agence Postale Communale.

Nadine vous accueille du mardi au samedi, que ce soit pour réaliser vos envois de courrier, de colis, ou de lettres recommandées mais aussi pour vos retraits de colis, de courriers.

En vente également dans votre agence : enveloppes et emballages d'expédition, timbres...

En concertation avec Nadine notre employée communale et de la responsable d'exploitation du groupe La Poste, à partir du mardi 04 janvier 2022, les horaires de l'agence postale évoluent pour s'adapter à l'activité :

Horaires d'ouverture :

Mardi au vendredi : 10h00 - 12h30

Samedi : 10h00 - 12h00

Fermée le lundi

Tél : 09 66 97 93 78



LE BIEN VIVRE ENSEMBLE



Les nuisances de voisinage

Le bien vivre ensemble, voilà un concept que tout le monde approuve et apprécie. Toutefois, il peut-être réfuté par les nuisances faites en connaissance de cause, par manque d'attention ou alors méconnaissance des règles. Les nuisances se classent en général en 3 grandes catégories :

- Sonores
- Olfactives
- Visuelles

Les nuisances sonores

Quoi de plus agréable que de prendre un apéro le soir sur sa terrasse entre amis ou en famille, de faire l'entretien de son jardin ou de sa maison. Il faut cependant de pas oublier que vos voisins ne sont pas obligatoirement d'accord pour partager le bruit que l'on peut faire lors de ces activités.

Ces bruits de *comportement* provoqués, de jour comme de nuit, par un individu (cri, chant...), une machine (tondeuse, thermopompe...) ou un animal (abolement...) sont répréhensibles par la loi.

À cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (*source arrêté préfectoral Morbihan du 10 juillet 2014*) :

- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

En dehors de ces horaires, tout contrevenant s'expose à une amende.

Les nuisances olfactives

Parmi ces nuisances olfactives, le brûlage des déchets verts est interdit par la loi que ce soit à l'air libre ou en incinérateur de jardin. Quelques dérogations peuvent être toutefois accordées dans des cas bien particuliers.

Les nuisances visuelles



Pensez à emmener vos encombrants en déchetterie.

Certaines personnes aiment leur intimité et quoi de mieux que de construire un beau mur tout autour de son jardin. Mais cela peut engendrer une nuisance visuelle qui se caractérise par la modification "dégradante" du paysage ou une diminution de l'ensoleillement.

Un éclairage nocturne de sa cour peut aussi entrer dans cette catégorie si elle gêne votre voisinage.

Sur la voie publique aussi la pollution visuelle est présente notamment avec les dépôts sauvages de déchets et les « abandons » de mégots de cigarettes.



Pour conclure, le conseil pour éviter tout désagrément est de vous renseigner sur vos droits et devoirs concernant ces différentes nuisances.

Pour cela vous pouvez consulter le site **Service-Public.Fr** ou vous renseigner **en mairie**.

Vous organisez une activité susceptible de gêner occasionnellement vos voisins pensez à les prévenir ou encore mieux invitez les à participer. La courtoisie et la diplomatie permettent souvent d'éviter les conflits.

En tout état de cause, le maire peut organiser une conciliation si un litige devait perdurer entre voisins.

PARCOURS DE CITOYENNETE



La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes français, garçons et filles, un **parcours de citoyenneté** obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs. Ils doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire à la mairie de leur domicile. Le recensement permet l'inscription sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Ce Parcours est nécessaire pour passer :

- Les examens (BAC, CAP, Permis de conduire...) et les concours (Fonctions publiques, Grandes écoles...)
- Le recensement permet la convocation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) environ 9 mois après.

Pour effectuer cette démarche, il faut présenter une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact seront aussi demandés.

Journée de Défense et de Citoyenneté

Compte tenu de la situation sanitaire, la durée de la JDC est désormais de 3 heures 30, soit le matin, soit l'après-midi.



Au cours de cette demi-journée, les jeunes passent des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Ils suivent également des enseignements sous forme d'animation sur les thèmes suivants.

- Nous vivons dans un monde instable : une défense nécessaire
- Une réponse adaptée : notre appareil de défense
- Vous avez un rôle à jouer : un engagement citoyen

À la fin de la journée, un certificat de participation à la JDC est remis aux jeunes.

Plus de renseignements sur :



Service National Universel



Le Service National Universel s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes qui s'engagent dans le SNU sont dispensés de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le Service National Universel (SNU) poursuit les objectifs suivants : la transmission d'un socle républicain, le renforcement de la cohésion nationale (mixité sociale et territoriale - valorisation des territoires), le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU se déploie selon un parcours en 3 phases : un séjour de cohésion de 2 semaines, une mission d'intérêt général de 84 heures et une dernière étape facultative : un engagement volontaire de 3 mois



Informations et inscription

snu.gouv.fr

2022, une année prometteuse pour Territoire Zéro Chômeur !

En ce début d'année, l'actualité est dense pour le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Depuis 2019, des Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) sur les communes de Carentoir, Saint-Nicolas-du-Tertre, Réminiac et Tréal participent à la mise en œuvre de l'expérimentation portée par de l'Oust à Brocéliande Communauté.



Durant la grève du chômage de Novembre dernier, les Faisous de l'Oust ont notamment réalisé un chantier d'entretien des espaces verts au sein de la commune de St Nicolas du Tertre.

Dans le cadre de la future habilitation du territoire, c'est l'Association Les Faisous de l'Oust, créée le 17 Décembre 2021, qui portera la future Entreprise à But d'Emploi (EBE).

En amont de cette habilitation, une coopérative éphémère a été créée en Mai 2021, en partenariat avec la Coopérative Le Cric. Elle a pour objectif de permettre à une dizaine de PPDE de mettre un pied à l'étrier et de tester les futures activités de l'EBE.

Saint-Nicolas-du-Tertre est déjà très impliquée dans le projet. A ce titre, la coopérative des Faisous de l'Oust gère, pour le moment de manière bénévole, l'Epi local, l'épicerie qui a ouvert ses portes fin septembre 2021 dans les locaux de l'ancienne boulangerie du centre-bourg. L'inauguration de l'EPI local le 17 décembre a démontré un réel engouement pour cette initiative.



L'épicerie propose à la vente les produits d'une **dizaine de producteurs locaux** :

Jardin des 2 mains, Tréal : Légumes de saison
ESAT du Bois Jumel, Carentoir : Confitures et Terrines

La Casu'al, Ruffiac : Bières

Exploitation Joubin, Tréal : Œufs

Ferme de la Noé Camillon : Poulets

Dominique Bourdon, Tréal : Farine, Pains et Lentilles

Fromagerie de la Grée, Ruffiac : Yaourts, Fromages, Crème Fraîche, Fromages blancs

Terre de la maison neuve, St-Nicolas du Tertre : Cidre et Poiré


Vergers Latapie, St-Marcel : Pommes et Jus de pommes

Exploitation SCEA de l'Alliance, Ruffiac : Porc

Les Galettes de blé noir sur commande le vendredi
Et le fond d'épicerie en partenariat avec le SUPER U de Carentoir.

De nombreux produits sont disponibles sur commande

L'EPI local est ouverte du Mardi au Vendredi,
de 10h à 12h30 et de 15h30 à 18h30
et le Samedi de 9h à 12h30.

 02 97 93 55 98



LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Ci-dessous les articles proposés par les services de la communauté de communes,
Oust à Brocéliande Communauté (OBC).

PENALITES SPANC 2021

Pour information les pénalités appliquées en 2021 (évolution possible en 2022) correspondent à :

- Refus de contrôle = 296 € TTC
- Absence de réhabilitation d'un dispositif non conforme dans le délai réglementaire de 1 an suite à l'acquisition d'un logement (238 € TTC, soit le doublement de la redevance de contrôle préalable de conception du projet)
- Absence de réhabilitation d'un dispositif non conforme avec risque sanitaire dans un délai de 4 ans suite au contrôle du SPANC (238 € TTC, soit le doublement de la redevance de contrôle préalable de conception du projet)

Les usagers identifiés recevront premièrement une notification de la pénalité par courrier recommandé avec AR. Conformément au code de la santé publique, ils auront 1 an pour réaliser les travaux ou le contrôle ayant fait l'objet d'un refus. Si ces travaux ou le contrôle ne sont pas exécutés dans ce délai, le titre de paiement de la pénalité sera alors émis.



Pour information, si les travaux ou le contrôle ayant fait l'objet d'un refus ne sont pas exécutés dans le délai, la pénalité sera appliquée automatiquement tous les ans. Pour les usagers n'ayant pas réalisés les travaux dans le délai de 1 an, il sera ajouté l'année n+1 la pénalité relative au doublement de la redevance de contrôle d'exécution des travaux, soit 238 € TTC supplémentaires.

Message du Service Public d'Assainissement Non Collectif www.oust-broceliande.bzh

SECURITE DES ELEVES : LA REGION MOBILISEE



**Le service des transports
scolaires de la Région
Bretagne à votre écoute**

Les transports scolaires relèvent de la compétence de la Région. Pour toute question relative au transport scolaire ou à l'inscription aux transports scolaires, vous pouvez consulter le site internet

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan>

Vous pouvez également contacter la centrale d'appel BreizhGo du lundi au samedi de 8h à 20h au 02 99 300 300.

Garantir la sécurité des quelques 100 000 élèves transportés quotidiennement sur le réseau BreizhGo est un enjeu primordial. Pour y répondre, la Région met en place des actions :

Elle propose notamment aux familles qui le souhaitent de leur envoyer gratuitement à leur domicile un **gilet rétro-réfléchissant**, qui permet à l'élève d'être mieux vu des automobilistes, de jour comme de nuit.

Il suffit de compléter le formulaire sur

<https://www.breizhgo.bzh/securete-scolaire>

Une plaquette présentant les règles de prudence et de comportement à adopter lors du trajet en transports scolaires est également disponible sur le site internet Breizh Go.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT

OBC MOBILE
L'application d'OBC



Retrouver plus d'information sur le site internet
https://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc
ou sur l'application OBC mobile



Le Musée de la Résistance en Bretagne a ouvert ses portes

Situé sur la commune de Saint-Marcel, le Musée de la Résistance en Bretagne a bien failli disparaître. Les élus de l'Oust à Brocéliande Communauté, conscients de l'importance de ce musée, tant au niveau historique qu'en terme de rayonnement du territoire, se sont engagés pour sa pérennisation. Après deux années de travaux, il a été inauguré le 17 septembre 2021, la veille de sa réouverture au public.

Construit sur le site même du maquis de Saint-Marcel, théâtre de la bataille du 18 juin 1944, le musée a connu une forte attractivité au début des années 1980 avant de rencontrer des difficultés financières chroniques, un vieillissement prématuré de ses infrastructures et une obsolescence de sa muséographie, provoquant une désaffection progressive des visiteurs. Aujourd'hui, la mobilisation de l'ensemble des élus et un accompagnement financier conséquent des partenaires institutionnels ont permis sa renaissance.

Un projet architectural ambitieux

Du musée initial ne sont conservées que trois nefs prolongées en extrémité par deux nouveaux auvents en structure métallique. Un nouveau corps de bâtiment permet de fermer l'ensemble et de créer au cœur du quadrilatère, un nouveau patio.



Les deux auvents métalliques, habillés d'un bardage ajouré en bois brûlé, rappellent la politique de la terre brûlée opérée par l'armée allemande après les combats de Saint Marcel et l'incendie des fermes environnantes. A l'entrée, sous l'auvent, un jeune chêne traverse symboliquement le bardage en bois brûlé pour exprimer la force de la vie sur les ruines de la guerre. Les bâtiments sont revêtus d'un parement homogène en pierre de schiste et grès de même nature que la pierre des bâtiments de Saint Marcel.

Une nouvelle scénographie

Labellisé « Musée de France », les collections sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Ainsi, pendant la période des travaux, les 12 000 pièces ont été répertoriées. Au-delà d'une éventuelle restauration, chaque objet a été documenté afin de préciser les conditions de son entrée dans les collections, son histoire... Le Musée ne présentant qu'un millier d'objets, ceux-ci ont donc été sélectionnés, étiquetés, en vue de leur installation dans les vitrines. De l'ancienne scénographie, les éléments les plus symboliques comme la « rue » et le « Bunker » ont été conservés.



La visite se déroule de façon chronologique, avec des vitrines double face qui permettent de créer des vues transversales entre les différents espaces du Musée. En fin de parcours, les véhicules lourds sont présentés dans un espace plus intimiste.

Tout au long de l'année, exposition temporaire et animations culturelles seront également proposées aux visiteurs.

Crédit photo : © Loïc KERSUZAN-Morbihan Tourisme

Horaires :

Haute saison (du 1er mai au 30 septembre) : tous les jours de 10h à 18h30

Basse saison (du 1er février au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre) : tous les jours de 14h à 18h, fermé au public le mardi. Matinées réservées aux scolaires et aux groupes.

Fermeture annuelle en janvier.

Tarifs :

Plein tarif : 8 euros

Tarif réduit : 6 euros

Moins de 18 ans : gratuits

Scolaires et groupes : contacter le Musée

Les Hardys-Béhélec, 56140 Saint-Marcel
02 97 75 16 90
musee.resistance@oust-broceliande.bzh
www.musee-resistance-bretagne.com

Le Service communication de l'Oust à Brocéliande Communauté

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Ces quelques pages sont consacrées à la vie de nos associations, permettant ainsi à chacune de souhaiter ses vœux à la population et de communiquer sur la reprise de ses activités, et de ses projets. Vous avez créé récemment une association sur St Nicolas du Tertre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

L'Éternel Printemps

2021 est parti, avec ses souvenirs, des bons, des moins bons. Nous avons passé deux ans au ralenti en espérant que 2022 sera meilleure. Malgré la Covid 19 le nombre d'adhérents s'est maintenu.

Malheureusement, la galette des rois, initialement prévue le 13 janvier est annulée. La cotisation de 18 euros est inchangée et il reste à prévoir la réélection des membres. Une prochaine réunion pour l'élection d'un nouveau président sera également programmée ultérieurement. Vu les circonstances actuelles, nous avons prévu pour le 1^{er} semestre un repas et un voyage ? Ensuite peut-être plus selon les événements du moment.



Bonnes fêtes de fin d'année à tous et une bonne santé surtout.

Le bureau.

Société de Chasse

L'année 2021 a été à l'image de celle de 2020 (restrictions, confinement, annulation du repas...) à cause du covid.

Nous avons pu effectuer les battues, le sanglier est en grande progression. Nous avons aménagé une salle de découpe pour le grand gibier (chevreuils, sangliers).

Le piégeage, surtout du ragondin a été fructueux. A ce sujet, les chasseurs demandent aux anti-chasses de respecter les cages, de ne pas les saccager et de ne pas les balancer sur le haut des haies.

« Le piégeage du ragondin est obligatoire dans le Morbihan, celui-ci est porteur de maladies comme la leptospirose..., et fait beaucoup de dégâts aux ruisseaux, étangs et aux récoltes des agriculteurs. »

Notre battue annuelle dans le bois de Grisan aura lieu le 6 février 2022 de 9h à 13h30. Elle sera encadrée et signalée comme les années précédentes, les randonneurs sont donc interdits ce matin-là.

« Nous tenons à signaler que lorsque nous sommes en battues dans les bois des Rochelles, le tir est strictement interdit : - dans les bois

- à travers des routes et des chemins ouverts au public

Le tir est effectué à courte distance (25 m) dans les champs qui bordent les bois et à partir des miradors. Donc les chasseurs et les randonneurs peuvent très bien exercer leur passion ensemble en toute sécurité. »

Si les conditions le permettent, le repas de chasse est prévu le 15 mai à la salle polyvalente. Nous serons heureux de vous accueillir.

La Société de Chasse vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Bureau





Comité des Fêtes

Cela fait 2 ans que nous espérons fêter la 50ème Fête des Battages. En 2020, surpris par la pandémie, et face aux règles sanitaires, nous avons décidé de ne rien organiser. Cette année 2021, l'obligation d'exiger le Pass sanitaire nous a contraint à reporter une fois encore notre rendez-vous. Mais nous ne pouvons pas rester sans rien faire, et risquer de perdre cette dynamique qui anime les bénévoles Nicolasiens de toutes générations, et ce, depuis tant d'années. C'est toujours un grand plaisir de se retrouver chaque année, au mois d'août, autour de cette manifestation.

Nous avons donc décidé de faire la fricassée, mais en vente à emporter. Nous avons prévu de vendre entre 800 et 1000 repas. L'objectif que nous nous étions fixé a été atteint. Mais au-delà de l'aspect rentabilité, ce qui fait la réussite de cette opération, c'est d'avoir pu réunir tous les bénévoles dont nous avons besoin pour mener à bien notre tâche. Le fil n'est pas rompu.

Si l'an prochain, le temps s'éclaircit, nous sommes confiants, vous serez tous là, fidèles au rendez-vous.

En attendant, face à une nouvelle augmentation des cas de COVID, prenez bien soin de vous, ne vous exposez pas inutilement.

Le Comité des Fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.



Les membres du Comité des Fêtes de St Nicolas

UNC Union Nationale des anciens Combattants – AFN - Soldats de France et OPEX



En 2021 encore nous étions contraints de célébrer les commémorations officielles en conformité avec les restrictions sanitaires appliquées à la Nation. Remerciements à la commune pour son engagement dans nos célébrations, sans oublier celles et ceux qui devant le monument aux morts ont honoré de leur présence le sacrifice des aînés.

L'année 2022 sera marquée par le 60ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Lors de ce rappel en accord avec la municipalité, Alexis Hercelin entrera dans le carré militaire communal. En effet ce soldat appelé en Algérie disparaît tragiquement au combat, son corps ne sera jamais retrouvé.

En raison des restrictions causées par la crise sanitaire, la galette des rois de l'UNC prévue le 20 janvier 2022 n'aura pas lieu.

Pour rappel, le montant des cotisations annuelles : 30 euros pour les affiliés AFN (Anciens combattants d'Algérie) et 28 euros pour les Soldats de France et OPEX.

- Soldats de France : Ceux qui ont servi sous les drapeaux dans le cadre du service militaire.
- OPEX : Opérations extérieures, intervention des forces militaires Françaises en dehors du territoire national.



Notre nouvel ennemi, le corona virus est toujours là, mais en unissant nos forces, lui aussi sera vaincu !

Merci pour tous les moments partagés et ceux à venir.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2022.

Le bureau



USSNAT (Union Sportive Saint Nicolas Avec Tréal)

Cette saison l'équipe sénior continue sa route dans le championnat de District 3. Une vingtaine de joueurs et une dizaine de dirigeants composent le club. Les résultats sont mitigés pour l'instant mais les joueurs travaillent bien à l'entraînement et cela va finir par porter ses fruits. Une bonne ambiance règne au sein du club. Les entraînements sont assurés par Julian Cotten qui a pris la suite de Mady Sangaré en cours de saison.
Merci à eux.



Petit évènement cette saison, le club a créé une section U6-U7 (enfants nés en 2015 et 2016). Douze enfants (deux filles et dix garçons) résidants à Tréal et Saint-Nicolas-du-Tertre composent cette section. Sous la houlette d'Emmanuel Étrillard et d'autres bénévoles, ils s'entraînent **tous les mercredis après-midi à Tréal de 14h30 à 15h45** et participent à des plateaux (matches et jeux) les samedis après-midi. Merci à tous les bénévoles qui accompagnent les enfants tout au long de la saison.

Le samedi 20 novembre, un plateau s'est déroulé au stade municipal de Saint-Nicolas-du-Tertre avec la présence d'autres clubs (Ploërmel, Guer, Beignon et Monterrein). Les enfants se sont bien amusés devant un public au rendez-vous, l'après-midi s'est terminé par un

goûter qui, de sources sûres, a été très apprécié.

En ces temps de crise sanitaire, le club a dû innover afin de palier à l'impossibilité d'organiser son traditionnel moules-frites. Le samedi 16 octobre, une équipe de bénévoles motivés a préparé un délicieux bœuf bourguignon à emporter et le moins que l'on puisse dire, c'est que le succès a été au rendez-vous avec plus de 310 repas distribués.

Un grand merci à tous les bénévoles présents !

Voilà pour les nouvelles de l'USSNAT. Au nom du club, nous vous souhaitons une très belle année 2022 ainsi que beaucoup de joie et de bonheur.



Le bureau de l'USSNAT.

Forlane



« Douce France, les Corons, Belle-Ile en Mer, le Loir et Cher, Loguivy de la Mer, les Marins de Groix, de Bretagne ou d'ailleurs, Paris s'éveille... » voici quelques titres de chansons du nouveau programme de la chorale Forlane de Ruffiac « Le tour de France en Chansons ».

Après une année de mise en sommeil pour cause de crise sanitaire, les membres de la chorale ont repris avec beaucoup d'enthousiasme le chemin des répétitions, le lundi de 20h30 à 22h, à la salle de l'ancien presbytère de Ruffiac sous la direction de Florence LE DAIM-SERAZIN. Ce programme aboutira, nous l'espérons, à un futur spectacle.

Nous invitons toutes les personnes désireuses de chanter en groupes à nous rejoindre dans les différents pupitres. *Pour tous renseignements : 06 09 39 27 27*

Tous les membres de la chorale FORLANE vous souhaitent une très bonne année 2022.

Le bureau



Arts & Loisirs

Ouf ! La reprise des cours a bien débuté après une année blanche, nous voilà repartis je l'espère pour une belle année malgré les contraintes (port du masque, pass sanitaire, lavage des mains et distanciation). Malgré tout ça on peut reprendre nos activités, retrouver pendant un moment, chaque semaine les autres adhérents et cela fait du bien.

Pour la première fois, le samedi 11 septembre, avec l'équipe municipale et toutes les associations de Saint Nicolas nous avons décidé d'organiser le forum des associations. Une belle journée sous les halles pour se retrouver et découvrir les activités de chacun.

Pour Arts & Loisirs, nous avons toujours nos trois sections habituelles :

L'Art floral

Nous avons depuis un an une nouvelle présidente Michèle Briziou accompagnée de Corinne Bayon trésorière. 5 Cours sont proposés sur l'année 2021-2022 à la salle polyvalente, **le jeudi de 20h00 à 22h30**.

Pour plus de renseignements contacter le 02 97 93 77 83 ou le 06 86 18 66 82.



Les Cyclos

Philippe Monnerais, après plus de 30 ans de présidence a décidé d'arrêter, mais sera toujours sur le vélo le dimanche matin avec ses copains. Merci Philippe pour toutes ces années. La relève est assurée par Bernard Texier et Jean Hercouët. Les sorties se font **le dimanche matin**, départ du vestiaire du foot. Les horaires de 8h à 9h selon la saison.

Renseignements au 02 97 93 75 71 ou 02 97 93 73 10.

La Gym

Karine propose toutes les semaines 4 cours à la salle polyvalente.

Lundi 19h00 à 20h00 Bien être

Mardi 9h30 à 10h30 Bien être

10h30 à 11h30 Gym douce

Mercredi 19h30 à 20h30 Gym active

Karine propose aussi un cours de Pilates le mercredi de 18h30 à 19h30.

Plus de renseignements au 02 97 93 73 10 ou 06 32 29 71 38.

Mais aussi, et cela sera peut-être une découverte pour vous...

Les Marcheurs

En accord avec la Mairie, un groupe de personnes de Saint Nicolas veut faire profiter à tous de la faune et de la flore de la forêt de Grisan. Pour cela les circuits d'interprétations sont refaits avec l'aide de L'OBC et une subvention du parc éolien de Saint Nicolas. Les panneaux seront mis en place début 2022 et une inauguration est prévue au printemps. Les circuits partent du bourg. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues pour aider les bénévoles à l'entretien.

Renseignement au 02 97 93 74 05



Les Tricoteuses

Un groupe de personnes se réunit **tous les jeudis de 14h00 à 17h00** dans la salle de la mairie pour tricoter ensemble, et passer un bon après-midi.

Renseignements Annick Danion au 02 97 93 74 05

Je remercie tous les adhérentes et adhérents ainsi que les responsables de section d'être toujours présents, car grâce à vous tous on peut continuer à faire fonctionner l'association et surtout se faire plaisir.

Je vous souhaite malgré le contexte une Bonne Année 2022.

Amitiés Josiane



L'APEL

L'ensemble des membres de l'Apel vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une belle année 2022.

L'APEL, qui regroupe les 2 écoles de Tréal et Saint Nicolas du Tertre, a organisé plusieurs manifestations sur l'année 2021 malgré les restrictions sanitaires.

Tout d'abord, notre association continue sa collecte de papiers et journaux, 1t800 ont ainsi été récoltée et recyclée cette année. La collecte a lieu tous les 3^{ème} samedis du mois à Saint Nicolas du tertre de 11h à 12h au local du comité des fêtes, ou dans le garage de la maison des sœurs tout au long de l'année à Tréal. Nous invitons tous les habitants à venir déposer leurs journaux et papiers lors de nos collectes pour aider financièrement nos écoles.

Une vente de Gâteaux Bijou a aussi eu lieu au printemps, vente que nous renouvellerons au printemps prochain.

En fin d'année scolaire, nous avons organisé une kermesse au sein de l'école de Tréal en regroupement avec les élèves de Saint Nicolas. Ils ont ainsi pu effectuer une balade à poney, sauter dans un château gonflable, goûter des Barbes à papa et jouer à diverses autres activités que les membres de l'APEL ont mis en place. Pour cette fin d'année scolaire nous avons également proposé une vente à emporter avec la collaboration du restaurant des Bonnes rencontres et les établissements Entremont.

En collaboration avec le comité des fêtes, notre association a participé à la vente à emporter de la fête des battages en y préparant des desserts, crêpes ou Far Breton. Une tombola a eu lieu ce même jour, au profit de nos écoles.



En fin d'année 2021, ont été organisés, une vente de chocolats de Noël, et un repas à emporter, préparé par les parents d'élève. Près de 200 parts de tartiflette ont ainsi été vendues par nos élèves. Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'élaboration de ce repas d'avant fêtes, celui-ci remplaçait la Raclette que nous avons l'habitude de faire en même temps que l'arbre de Noël qui n'a pu avoir lieu. Le Père Noël est passé dans nos 2 écoles pour offrir un livre à chacun de nos enfants ainsi que la traditionnelle clémentine.

***Si vous souhaitez inscrire vos enfants dans notre établissement vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent avec la direction de l'école par téléphone au 02 99 08 94 06
ou par mail à eco56.steth.treal@enseignement-catholique.bzh.***

Le bureau

Société de Pêche

Encore une année qui restera sûrement gravée dans nos mémoires, toujours compliquée pour nous tous, notre site permettra de retrouver le moral avec ses qualités visuelles et halieutiques. Quelques travaux permettront un meilleur accès aux postes de pêche pour cette nouvelle année 2022 avec l'aide de la municipalité.

Nous avons engagé de nouveaux alevinages pour cette année afin d'augmenter notre cheptel existant et surtout d'éviter la consanguinité avec les espèces, Notre volonté est de maintenir la densité reconnue de notre site naturel.



Les travaux de bénévolat continueront dans la mesure des restrictions en cours avec cette longue période perturbée. Croisons les doigts mais pas les bras !! Un grand merci aux présents.

La décision de rester avec les mêmes prix de cartes 2022 tant que l'équilibre financier reste en l'état a été votée par l'ensemble de notre bureau.

Nous vous souhaitons une meilleure année 2022 à tous et gardons ensemble ce site préservé.

Le bureau

Donature et Patrimoine



Après une année 2020 difficile, 2021 nous a offert quelques opportunités. Nous avons pu réaliser notre AG en juillet pour nous projeter vers l'année à venir.

Le forum des associations de septembre a bien répondu au besoin de se retrouver entre nicolasiens pour resserrer les liens associatifs dans une ambiance conviviale. Il a aussi permis à notre association d'avoir quelques nouveaux adhérents. Merci à nos élus pour cette initiative.

Maintenant à nous de donner suite. Pour 2022 nous vous invitons à participer à un projet autour de la photo sur le thème du patrimoine local.

L'association vous souhaite une bonne année 2022 à tous.

Chantal Danion

AVIS AUX NICOLASIENS
de 3 à 99 ans.....

PROJECTION PHOTOS A L'AUTOMNE 2022

A vos appareils !

Smartphone, tablette, appareil photo numérique....

Regroupons nos plus belles photos sur le patrimoine local : bâti, naturel ou humain

Soyons imaginatifs et découvrons ensemble vos images préférées et vos lieux insolites !

Nous vous proposerons d'avril à septembre des permanences pour recueillir vos clichés numériques sous clés USB.

Contact et renseignements au 02.97.93.70.92 ou par mail chantal.danion@gmail.com



«Décorations et illuminations»

Comme chaque année des citoyens-bénévoles ont consacré une partie de leur temps libre pour prêter main-forte aux agents communaux afin d'aider à la pose des décorations de Noël dans la commune, et sur la façade de la mairie.

Préalablement à cette mise en place dans les rues, ces "illuminés" ont organisé un atelier pour la remise à neuf du matériel (changement des ampoules ou des cordons de leds).

Merci à eux d'œuvrer pour donner un air de fête à notre commune.

Notre école fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Tréal. Nous travaillons donc sur 2 sites mais formons une seule et même école. 64 élèves se répartissent sur notre RPI (60 l'année dernière et 63 en 2019/2020).

Cette année, nous comptons deux classes à Tréal : soit 39 élèves du CE1 au CM2.

- les CE1-CE2 avec Sylvie ROCHARD, qui assure aussi la direction de l'école et Sandra MASTERSON qui assure les cours d'anglais 3 fois par semaine, ainsi que la garderie du matin.
- les CM1-CM2 avec Laure GRAFFARD (délégation direction en cas d'absence de la directrice).

Et une classe à Saint Nicolas du Tertre : soit 25 élèves en PS-MS-GS-CP

- avec l'institutrice Julie RENAULT- LE CLEZIO, Brigitte THOA (ASEM) et Sandra MASTERSON (agent de cantine).

Les projets :

Le projet d'école

Le nouveau projet d'école est construit autour du lexique et de la compréhension des consignes et des textes (lecture, mathématiques, découverte du monde...). En effet, nous avons constaté au détour des différents travaux journaliers de nos élèves de la TPS au CM2 que l'acquisition de ces axes était fragile, et pourtant tellement importante dans la compréhension globale.

La classe maternelle/CP de Saint Nicolas du Tertre est d'inspiration Montessori. Son enseignante, Julie, suit une formation depuis plusieurs années.

Avec Sylvie, la classe de CE travaille également pour la 4^{ème} année avec des ateliers Montessori en autonomie.

Cette année en classe de CM1/CM2, le thème est « Mythes et Légendes ». *Un monde enchanteur où les élèves s'épanouissent et apprennent au travers des légendes bretonnes et celtiques ainsi que du petit peuple qui l'accompagne. Notre classe est divisée en trois maisons celle des fées, des lutins et des gnomes, chacun défendant et rapportant des points à sa maison. Littérature, art, musique, français...ce thème s'ancre dans plusieurs disciplines et permet aux enfants de rêver tout en apprenant.*



Les rassemblements RPI :

Des rassemblements RPI, étaient organisés afin que petits et grands partagent un moment de convivialité autour de jeux, lecture et activités sportives. Ces rassemblements sont désormais suspendus pour cause de Covid 19.

Les classes numériques

Tablette Numérique à Tréal

L'arrivée des tablettes numériques dans l'école nous a ouvert de nouveaux horizons d'apprentissages. Nous avons la possibilité de former les élèves au numérique et à son utilisation. Nous pouvons travailler toutes sortes d'exercices, en compréhension lecture (Lalilo), en mathématique, en étude de la langue ainsi qu'en anglais. En autonomie ou guidé, le travail sur tablette permet une autre approche des notions et éveille un intérêt des enfants différent du travail « classique ». Pour les élèves en difficultés, cela les pousse à voir l'apprentissage d'une manière plus ludique et nous permet des adaptations plus spécifiques.

VPI, ordinateur et tablettes à St Nicolas du Tertre

L'école maternelle/CP de St Nicolas du Tertre est dotée d'un Vidéo Projecteur Interactif (VPI), d'un ordinateur et de deux tablettes. Une nouvelle façon de transmettre du contenu éducatif et pédagogique aux élèves.



Les Sorties scolaires

Les CE/CM : Ces 2 dernières années, l'arrivée de la Covid19 nous avait contraint à annuler le voyage scolaire d'une semaine à la Rochelle. Ce voyage tant attendu par les élèves est reporté en mai.

Les TPS au CP iront, quant à eux, en sortie pédagogique le temps d'une journée. Le lieu reste à déterminer.

L'agenda (en fonction de la crise sanitaire) :

1 avril 2022 : Portes ouvertes à Saint Nicolas

5 avril 2022 : Portes ouvertes à Tréal

26 juin 2022 : Kermesse



Le repas et le spectacle de Noël ont malheureusement été annulés, mais cela n'a pas empêché le Père Noël de venir dans les classes faire sa traditionnelle distribution de cadeaux aux enfants.

Contacts : eco56.steth.treal@enseignement-catholique.bzh

S^t Nicolas : 02.97.93.71.54

Tréal : 02 99 08 94 06

Malgré le contexte actuel, nous espérons que nos projets pourront se réaliser! Nous souhaitons une année 2022 plus sereine. Nous espérons également que les effectifs nous permettront de faire perdurer notre école, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous ! Sachez que nous avons régulièrement des prévisions d'effectifs à faire remonter au rectorat pour déterminer le nombre de classes dont peut bénéficier chaque école l'année, en fonction du nombre d'élèves inscrits. L'inscription des élèves nés en 2019 et 2020 se fait dès maintenant. Des fiches de pré-inscription sont disponibles dans les 2 écoles du RPI et dans les 2 mairies.

Nous tenons à remercier Monsieur Le Maire et le conseil municipal pour leur soutien dans tous les projets que nous menons. Nous remercions également les membres de l'APEL et de l'OGEC ainsi que tous les parents bénévoles qui contribuent à la bonne dynamique de notre école.

L'Équipe Enseignante

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE MALESTROIT ET DE SA REGION

Collectes de sang 2022 - Salle des fêtes de Malestroit de 14h45 à 18h45



Mercredi	02 mars
Mardi	03 mai
Mercredi	04 mai
Jeudi	11 août
Vendredi	14 octobre
Mardi	27 décembre
Mercredi	28 décembre

LA PETITE HISTOIRE DU TERRAIN DE FOOT ET DES VESTIAIRES

Il y a 5 ans et quelques mois, en mai 2016, « l'USSNAT - Union Sportive de Saint-Nicolas avec Tréal » était créée par la fusion de « l'Avant-Garde » de Tréal et « l'Étoile Sportive » de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Mais avant de s'effacer devant « l'USSNAT », « l'Étoile Sportive » avait célébré ses 40 ans.

Alors revenons 40 ans en arrière, en 1976 ! Quelques jeunes qui ensemble, chaque dimanche, "tapaient le ballon", réunis dans un café, décidèrent avec les conseils d'Armel BAYON de la (re)naissance d'un club de football à St-Nicolas. « l'Étoile Sportive » était née, avec le slogan lancé par Armel B, 1^{er} Président du club : « *il faut croire à notre Étoile* » !

Les matchs se déroulaient vers le « Clos Jeune » sur un terrain vaguement plat et pour le moins rustique. Avec 2 équipes seniors et une de cadets, il fallait désormais un "véritable" terrain. À la demande de l'Association, le Conseil Municipal (le 19/12/1976) décida de mettre à disposition une parcelle attribuée à la Commune dans le cadre du remembrement et prendre simplement à charge le coût d'un nivelage. Car le lieu - **le terrain actuel** - était effectivement très en pente. Armel BAYON a joué les géomètres pour tracer un terrain de 110m x 71m et sur les 7 800m², il a fallu en décaper et remblayer plus de la moitié ; Louis-Bernard CAVALON, qui creusait un étang au Bois Fleuri, a fourni tout le remblai et la terre végétale fut réétalée et complétée avec celle du curage de fossés par une entreprise de Carentoir. **La saison de foot 1977-1978 fut lancée sur un terrain "flambant neuf"**, homologué par le district de football malgré une pente tolérée à 1,5%. Le Conseil Municipal (le 24/01/1978) accepta l'extension électrique à l'éclairage du terrain et la prise en charge des matériaux pour la pose d'une main courante tout autour qui fut installée (près de 200 trous à creuser) par des Membres de l'Association, tels Louis-Étienne GUILLEMOT ou Bernard CAVALON lequel avait déjà préparé et semé la pelouse.

Un "petit détail" cependant non négligeable : **les VESTIAIRES**. Une baraque en planches de bois en état à peu près convenable, récupérée sur un ancien terrain vers La Gacilly, débâtie et reconstruite, faisait office de vestiaires, ... voire un peu buvette. Dès 1979, sur l'initiative de Jean CORDUAN qui demandait des vestiaires-douches neufs, le Conseil Municipal a étudié plusieurs fois des devis d'entreprises, mais les coûts étaient bien trop élevés. Ce n'est qu'en sa séance du 28/02/1983 qu'« *un accord fut donné pour l'acquisition des matériaux nécessaires à la réalisation de vestiaires-douches, à la condition que le travail de construction soit assuré par les bénévoles, lesquels seraient assurés par la Commune (en cas d'accident)* ». Le permis de construire obtenu, le Conseil Municipal (le 08/07/1983) autorisa les travaux et chargea Armel BAYON alors Adjoint, d'organiser et coordonner les travaux. Michel FRAPSAUCE, dessinateur de métier, réalisa les plans. La commune assura le transport des matériaux, notamment les parpaings déclassés (d'un coût peu élevé) et Édouard-Ange NOËL, maçon à la retraite, fut chargé de la réalisation du gros œuvre, avec **de nombreux bénévoles qui « donnèrent de leur temps et de leurs bras »**. Pour l'assurance, un cahier avait été dressé, recensant les heures, demi-journées, journées, week-ends de travail de chacun des maçons, plâtriers, menuisiers, carreleurs, couvreurs, peintres et autres vitriers, **tous bénévoles**. Au fil du temps ce cahier a été égaré ; il n'est (hélas) pas possible de les citer tous. La plomberie et l'électricité furent réalisées par une entreprise nicolasienne.

Une question néanmoins : mais pourquoi donc la buvette fut elle construite au sous-sol, sous les vestiaires ?

« *Çà c'est l'anecdote* » termine Armel BAYON qui m'a conté **la petite histoire du terrain de football et des vestiaires** « *à l'époque, il était interdit d'avoir une buvette donnant sur le terrain de football ; alors le local en sous-sol, officiellement déclaré rangement, fut vite promu au grade de buvette, laquelle ne donnait pas sur le terrain !* ».



Les archives du Conseil Municipal, les personnes citées, leurs conjoints ou descendants ont corroboré le récit d'Armel BAYON. Ces personnes ont toutes donné leur accord pour que leur nom soit cité, remerciements à chacun. Merci à Rémi BAYON pour avoir capté le récit de son grand-père et l'avoir partagé avec moi. (Daniel BRIZIOU).

LE BLOC-NOTES

MAIRIE

Tél : 02.97.93.71.57

mairie.st-nicolas-tertre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30

- Samedi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire et des Adjointes sur rendez-vous

AGENCE POSTALE



Tél : 09 66 97 93 78

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 10h à 12h30

Le samedi de 10h à 12h

Fermée le lundi

DECHETTERIE

	Ruffiac	Carentoir	Sérent
Lundi		13h30 – 18h	13h30 – 18h
Mardi	9h - 12h	13h30 – 18h	
Mercredi		13h30 – 18h	9h – 12h et 13h30 – 18h
Jeudi	9h - 12h	13h30 – 18h	
Vendredi		9h – 12h et 13h30 – 18h	9h – 12h et 13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h et 13h30 – 18h	9h – 12h et 13h30 – 18h	9h – 12h et 13h30 – 18h

CONTACTS PRATIQUES

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

ADMR : 02 97 93 79 66

Cabinet Infirmier : 07 67 65 49 83

Député Paul Molac, 02.97.70.61.72, pmolac@assemblee-nationale.fr

Presbytère – Carentoir : 02.99.08.84.34

Assistante sociale (CMS) : 02.97.75.18.88

Espace Autonomie : 02 30 06 05 60

Service Enfance-jeunesse OBC : 02 97 15 07 97

Epicerie l'Epi local : 02 97 93 55 98

LA PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 25 janvier 2022 – 20h

TARIFS COMMUNAUX



PHOTOCOPIES

Page A4 noir et blanc	0.20 €	Page A3 noir et blanc	0.40 €
Page A4 couleur	0.50 €	Page A3 couleur	1.00 €

SERVICES COMMUNAUX

27 € l'heure d'intervention + coût horaire du matériel

GARDERIE PERISCOLAIRE

0.50 € le ¼ d'heure



Pour vos Évènements

TARIFS DE LOCATION

Salle Polyvalente	Associations et entreprises communales	Associations et entreprises extérieures
Réunion Grande Salle	gratuit	100 €
Option chambre froide		70 €
1 jour Salle + Cuisine	300 € (1 location gratuite)	400 €
	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
Vin d'honneur Grande Salle (sans buffet)	65 €	100 €
1 jour Salle + Cuisine	300 €	400 €
1 jour Salle + Chambre froide	220 €	320 €
2 jours Salle + Cuisine	400 €	500 €
2 jours Salle + Chambre froide	320 €	420 €

Halles de la Guette	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
1 jour	160 €	240 €
2 jours	280 €	360 €

Caution Dégâts 500 € - Caution Ménage 100€

TARIFS CIMETIERE

Concession 15 ans : 70 €
Concession 30 ans : 100 €
Concession 50 ans : 150 €



Cavurne 15 ans : 70 €
Cavurne 30 ans : 100 €
Cavurne 50 ans : 150 €



L'ADMR de RUFFIAC, la référence du service à la personne

Un service à domicile qui offre des prestations pour une meilleure qualité de vie, un relais de proximité afin d'apporter une aide personnalisée dans le respect du choix de vie des personnes aidées.

- Assurer la garde d'enfants à domicile
- Réaliser l'entretien du cadre de vie, le repassage
- Accompagner les personnes fragilisées ou en perte d'autonomie pour l'aide au lever et à la toilette, la préparation des repas, les courses.

Trois gammes de service sont proposées :

<u>Autonomie</u>	<u>Domicile</u>	<u>Famille</u>
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Accompagnement à la personne ♦ Téléassistance FILIEN ADMR ♦ Aide à la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Ménage, repassage ♦ Accompagnement aux courses 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aide aux familles fragilisées ♦ Garde d'enfants à domicile

Les membres bénévoles par commune sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Liste du représentant par communes :

- **Ruffiac** : Pierre MOISAN, Renée POYAC, Annie RUBEAUX, Yves THETIOT
- **Réminiac** : Françoise BELLEC, Séverine ROBERT
- **Caro** : Evelyne FRAPSAUCE, Béatrice BOCANDE
- **St Nicolas du Tertre** : Josette TEXIER SERAZIN
- **Tréal** : Jacqueline ANNEE, Brigitte BOUIN
- **St Laurent Sur Oust** : Marie-Lou RONSIN, Marie-Pierre MICHEL
- **Missiriac** : Jean GUILLEMOT



Prenez contact avec l'ADMR de Ruffiac au 02 97 93 79 66 ou par mail :

ruffiac@admr56.com

Le bureau est situé au : 18 rue de la poste à Ruffiac

